

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

1 422 000 Québécoises et Québécois vivent avec une incapacité : quels engagements les partis politiques prendront-ils à leur égard?

Montréal, 10 septembre 2026 – Des personnes en situation de handicap qui ne trouvent pas de logement accessible et abordable. D'autres qui ne disposent pas des services de soutien à domicile nécessaires pour travailler, étudier ou vivre de façon autonome. Des personnes dont les revenus ne suffisent pas à répondre à leurs besoins essentiels et aux coûts supplémentaires liés à leur handicap. D'autres encore dont les possibilités de déplacement sont limitées par un transport adapté insuffisant ou un transport collectif qui demeure inaccessible.

En 2026, ces réalités persistent encore au Québec. C'est pourquoi, à quelques semaines de l'élection générale, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) interpelle les cinq principaux partis politiques et leur soumet neuf priorités d'actions gouvernementales visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Des enjeux qui touchent toutes les dimensions de la vie

Parmi ses priorités, la COPHAN demande un revenu permettant de vivre dignement, une augmentation des services de soutien à domicile, d'accompagnement et de répit ainsi qu'une offre accrue de logements accessibles et abordables. Elle demande également de garantir la mobilité des personnes en situation de handicap, notamment par l'amélioration du transport adapté et une plus grande accessibilité du transport collectif.

En matière de santé et de services sociaux, la COPHAN réclame un meilleur accès aux soins et services à domicile, aux aides techniques et aux services spécialisés ainsi qu'une priorité pour les personnes en situation de handicap qui se retrouvent sans médecin de famille. Elle demande également des mesures favorisant l'embauche, le maintien et la progression en emploi ainsi qu'une éducation véritablement inclusive.

La COPHAN demande enfin d'accélérer l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics, des services, des communications et des technologies, d'adopter une loi québécoise sur l'accessibilité universelle et de réduire la fracture numérique. Cela comprend une meilleure accessibilité des communications pour les personnes

sourdes et malentendantes, notamment par une disponibilité accrue des services en langue des signes québécoise. Elle réclame également un financement plus adéquat et durable des organismes de défense et de promotion des droits et un meilleur soutien à l'action régionale.

« Ces neuf priorités ne sont pas des demandes abstraites : ce sont des conditions essentielles à leur pleine participation et à leur contribution à la société québécoise. Nous demandons maintenant aux partis politiques de nous dire clairement ce qu'ils comptent faire », souligne **Paul-Claude Bérubé, directeur général de la COPHAN.**

Rien pour nous sans nous

Au-delà des neuf priorités, la COPHAN rappelle un principe qui doit guider l'action du prochain gouvernement : **les personnes en situation de handicap doivent participer directement à l'élaboration des lois, politiques, programmes et services qui les concernent. Leur expérience vécue constitue une expertise qui doit être reconnue.**

« Nous ne demandons pas aux partis de simplement reconnaître l'existence de ces enjeux. Nous leur demandons de prendre des engagements clairs, concrets et mesurables. Les personnes en situation de handicap veulent savoir quelle place elles occuperont réellement dans les priorités du prochain gouvernement », conclut **Paul-Claude Bérubé.**

Le document **Priorités d'actions gouvernementales identifiées par la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)** est rendu public aujourd'hui. Il a été transmis aux cinq principaux partis politiques ainsi qu'aux membres et partenaires de la COPHAN, à l'Office des personnes handicapées du Québec et aux médias.

– 30 –

Source et renseignements :

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

7000, avenue du Parc, bureau 407

Montréal (Québec) H3N 1X1

Paul-Claude Bérubé, directeur général,

direction@cophan.org

[514-284-0155](tel:514-284-0155) poste 101